

La protection des lanceurs d'alerte ?

Animateur :

YVES LEERS

Intervenants :

PIERRE MENETON

MICHÈLE RIVASI

CAMILLE SAISSET

Sigles :

- ACIDD : Association communication et information pour le développement durable
 ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
 AFP : Agence France Presse
 CRIIRAD : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité
 CRIIREM : Centre de recherche et d'information indépendants sur les rayonnements électromagnétiques
 IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
 INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

Débat entre intervenants Les lanceurs d'alerte face aux lobbies

YVES LEERS, *Journaliste, ancien responsable de la communication externe de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : Un lanceur d'alerte est parfois défini comme une personne qui donne la primauté à l'intérêt général et non aux intérêts financiers et politiques.*

“ Un lanceur d'alerte est parfois défini comme une personne qui donne la primauté à l'intérêt général et non aux intérêts financiers et politiques.



YVES LEERS

JOURNALISTE,
ANCIEN RESPONSABLE DE LA
COMMUNICATION EXTERNE DE
L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
(ADEME)

Mais la réalité est plus complexe : on distingue les personnes qui savent et parlent au risque d'encourir des problèmes, celles qui savent et qui se taisent, celles qui se taisent toute leur vie et parlent à la fin de leur carrière et enfin celles qui savent et qui couvrent la vérité. Ces dernières peuvent être à la solde d'un lobby ou non, comme le professeur Pierre Pellerin qui était lui-même convaincu de ses conclusions à propos de Tchernobyl.

Le lanceur d'alerte doit-il avoir un statut ? Doit-il bénéficier d'un cadre de protection comparable à celui d'un salarié protégé ? Pourquoi y a-t-il autant de scientifiques qui ne parlent pas ? Comment médiatiser l'alerte, seul moyen de lui donner du poids ?

“

Le développement durable doit être basé sur des connaissances scientifiques.



PIERRE MENETON
BIOLOGISTE, CHERCHEUR À
L'INSTITUT NATIONAL DE LA
SANTÉ ET DE LA RECHERCHE
MÉDICALE (INSERM)

PIERRE MENETON, *Biologiste, Chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)* : Bien que certains m'aient qualifié de lanceur d'alerte, je ne me considère pas ainsi.

Le développement durable doit être basé sur des connaissances scientifiques, et donc sur une recherche qui obéit à une démarche objective. En santé publique, la recherche fait appel à l'expérience, à l'enquête et à l'expertise. Ainsi, des groupes d'experts se réunissent pour faire le point sur l'état de leurs connaissances. Ces expertises collectives sont essentielles car elles fournissent une vision d'ensemble émanant d'une communauté de chercheurs. En effet, ce bilan dresse un état des lieux des connaissances existantes et non des opinions individuelles.

Toutefois, les activités de recherche et d'expertise, bien qu'indispensables, se heurtent souvent à des intérêts économiques. C'est notamment le cas dans le secteur alimentaire, dont les produits peuvent présenter des facteurs de risque cardiovasculaire.

Les différents secteurs économiques n'ont pas une démarche durable. En tissant des liens avec les chercheurs ou en finançant leurs études, ils influent directement sur le résultat des études et mettent à mal le processus de recherche et d'expertise. Les secteurs économiques exercent également une activité de lobbying auprès de la population et des pouvoirs publics, qui vise à nier l'activité de recherche et d'expertise.

La conséquence de ces agissements est une distorsion des connaissances qui sert généralement les intérêts des secteurs économiques. Tandis que les risques d'un produit sont minimisés, ses bénéfices sont survalorisés.

Selon les associations de consommateurs, 90 % de l'offre alimentaire en France présente des risques pour la santé humaine.

YVES LEERS : Le mal est également cyclique : la surconsommation de sel stimule la vente de produits contre l'hypertension par les laboratoires pharmaceutiques...



PIERRE MENETON : Cette vision « complotiste » n'est pas forcément juste... Cependant, les collusions existent : le fait que la nourriture soit très salée incite à boire davantage. Les vendeurs de boissons ont donc intérêt à ce que la nourriture soit plus salée.

Je suis beaucoup plus pessimiste que la plupart des intervenants de cette université d'été : notre développement n'est pas durable. Pour preuve, la Commission européenne a pris récemment deux mesures : d'une part l'alignement des critères d'exigences européens pour l'agriculture biologique aux niveaux les plus bas et d'autre part, l'harmonisation des seuils maxima de pesticides dans l'alimentation aux niveaux les plus hauts. Voici le reflet du lobbying exercé par des secteurs économiques sur les instances européennes.

YVES LEERS : L'action d'un lobby peut entraîner la subsistance d'un produit sur le marché 20 années voire 30 après qu'il ait été reconnu nocif (cas de l'amiante).

PIERRE MENETON : La vérité finit toujours par poindre mais la stratégie des lobbies peut conduire au maintien d'un produit toxique 30 ans de plus sur le marché... Mais en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, même après 30 ans, rien ne se passe. En France, on fabrique encore des produits amiantés pour le Brésil et les pays asiatiques...

“ La stratégie des lobbies peut conduire au maintien d'un produit toxique 30 ans de plus sur le marché...”

MICHÈLE RIVASI, *Biologiste, Maire-adjoint de Valence, ex-présidente de la CRIIRAD¹, présidente du CRIIREM²* : Une poignée de citoyens, alertés de l'existence du nuage de Tchernobyl, se sont demandés comment la contamination pouvait s'arrêter aux frontières françaises. Interrogés, les organes officiels ont répondu qu'il n'y avait pas de problème. J'ai donc envoyé des échantillons à l'université de Villeurbanne qui a détecté la présence de radioactivité.



MICHÈLE RIVASI

BIOLOGISTE,
MAIRE-ADJOINT DE VALENCE,
EX-PRÉSIDENTE DE LA CRIIRAD,
PRÉSIDENTE DU CRIIREM

Avant Tchernobyl, en 1986, les citoyens français faisaient confiance aux autorités de l'Etat. Mais cet événement a créé un vide qu'il a fallu combler. C'est pourquoi nous avons créé la CRIIRAD. Grâce aux preuves scientifiques que nous détenions, il était possible de se faire entendre. L'association a ainsi organisé sa première conférence de presse dès 1986 pour alerter la population sur les risques encourus.

YVES LEERS : A l'époque, j'étais journaliste pour l'Agence France presse (AFP) à Grenoble. A Paris, certaines personnes aux mains du lobby nucléaire empêchaient la diffusion des dépêches gênantes...

Pour que l'alerte soit entendue, il faut que l'information soit relayée.

MICHÈLE RIVASI : Le lanceur d'alerte a besoin des journalistes pour diffuser son message. Lorsque l'information est diffusée, il est toujours victime d'un dénigrement général. Il lui faut du courage pour faire front. La solution est de s'appuyer sur une association afin d'éviter d'affronter seul la situation.

“ Le lanceur d'alerte a besoin des journalistes pour diffuser son message.”

¹ Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité

² Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques

C'est d'ailleurs ce que j'avais conseillé à Jean-François Viel, épidémiologiste, qui a publié une étude sur l'augmentation du nombre de leucémies chez les personnes vivant à proximité de La Hague. En tant que scientifique, il considérait être plus crédible seul. Il a été attaqué de toutes parts, y compris sur le plan personnel. Suite à cela, il m'a dit qu'il laissait tomber la question du nucléaire ... et il est passé aux dioxines !

PIERRE MENETON : Les organismes de recherche ont l'obligation de défendre la santé publique. Un chercheur de l'INSERM est rémunéré pour améliorer la santé de la population à travers la recherche, l'enseignement et la communication.

CAMILLE SAÏSSET, *Journaliste scientifique* : J'ai travaillé sur le parcours d'un lanceur d'alerte impliqué dans le domaine de la santé animale. Lors de la crise de la vache folle, ce vétérinaire avait mis en doute la validité des certificats sanitaires octroyés à certains animaux qui passaient la frontière française. Les journalistes avaient alors relayé ses appels.



CAMILLE SAÏSSET
JOURNALISTE SCIENTIFIQUE

Aujourd'hui, il ne travaille plus au ministère de l'Agriculture mais au ministère des Finances.

Au moment de la rédaction du livre « Alertes Santé », il a eu peur d'être accusé de diffamation. Un lanceur d'alerte a une histoire complexe, il met en danger sa sphère privée pour défendre l'intérêt général. Six mois après la sortie du livre, cet homme m'a rappelé pour me divulguer des informations complémentaires sur la maladie de la vache folle.

YVES LEERS : Comment protéger les lanceurs d'alerte ? Doivent-ils avoir un statut ?

MICHÈLE RIVASI : Avant d'envisager ces questions, il convient de restituer le processus de l'alerte.

Le premier temps, correspondant au lancement d'un produit industriel, est celui de l'euphorie. Ensuite, quand un problème est identifié, des chercheurs tirent la sonnette d'alarme. L'offensive publicitaire du lobby intervient alors pour répondre à l'argumentaire de ses détracteurs. Puis vient le temps de l'offensive pseudo-scientifique menée par des chercheurs corrompus par les lobbies. Les sociétés écrans peuvent aussi intervenir à ce moment : ce fut le cas de l'Académie des Sciences, dont le rapport sur les conclusions du Professeur Pellerin était en fait dirigé par celui-ci.

Les élus, qui font confiance à ces fondations ou sociétés écrans, affirment que le produit est inoffensif. Quelque temps plus tard, la protestation citoyenne intervient. Enfin,



le lanceur d'alerte est réprimé, il subit des pressions individuelles et les scientifiques sont interdits de publication.

“ L'attitude traditionnelle du Gouvernement face aux alertes est l'inertie.

Dans le cadre du syndrome de la guerre du Golfe, des scientifiques avaient démontré que l'aluminium utilisé dans les vaccins pouvait causer des problèmes neuromusculaires. Leurs publications ont été interdites. Seule une audition à l'Assemblée nationale leur a donné droit de cité. Les lanceurs d'alerte sont par ailleurs fréquemment attaqués en diffamation.

L'attitude traditionnelle du Gouvernement face aux alertes est l'inertie. Les journalistes sont quant à eux souvent muselés par la présence des annonceurs dans leurs médias, en particulier sur certaines chaînes de télévision.

L'étape suivante du processus est le débat entre les experts et les contre-experts. Une étude affirme quelque chose, mais celle-ci est contredite par d'autres études financées par les lobbies. C'est ainsi que l'opinion est flouée et que la paralysie dure 20 ans, jusqu'à ce que la catastrophe éclate.

Actuellement, de nombreuses études démontrent l'effet néfaste de la téléphonie mobile. Or les opérateurs financent d'autres études qui démontrent le contraire... Je suis par conséquent très sceptique sur la mise en application du développement durable. Toutes les décisions sont prises en coulisses et non à l'Assemblée nationale, qui est pourtant *a priori* un espace de débat.

PIERRE MENETON : J'ai observé le même processus dans le domaine agroalimentaire.

L'efficacité de ces pratiques est favorisée par la passivité des citoyens et des pouvoirs publics.

Un chercheur du secteur public, en dénonçant un problème de santé, agit dans le cadre de sa fonction. En cas de problème avec sa hiérarchie, le Droit est pour lui. Pourtant, de nombreux scientifiques n'osent pas prendre le risque de révéler leurs connaissances.

Il est question de légiférer pour les lanceurs d'alerte mais en théorie, pour ceux de la sphère publique, les lois existent déjà. En revanche, la création d'une loi dans le domaine privé s'avère nécessaire.

“ Un chercheur du secteur public, en dénonçant un problème de santé, agit dans le cadre de sa fonction.

CAMILLE SAÏSSET : Il manque des espaces de discussion en France pour enrichir les débats scientifiques. Les procès donnent lieu parfois à des débats scientifiques, comme ceux sur les effets du sel... Mais ces échanges devraient se tenir aussi en dehors des tribunaux !

Débat avec la salle : vers un statut du lanceur d'alerte ?

PIERRE MENETON : Les lanceurs d'alerte de la sphère publique qui dénoncent une situation dangereuse agissent dans le cadre de leur mission et rencontrent toutefois des problèmes. En parallèle, les chercheurs de la sphère publique – qui travaillent pour le secteur privé dans le cadre d'une désinformation – ne remplissent pas leur mission de service public ; ils ne rencontrent pourtant jamais aucun problème. Les contribuables, qui paient pour les activités de recherche et d'expertise publique, sont donc passifs.

MICHÈLE RIVASI : L'Etat ne respecte pas la loi. Jean Syrota était directeur d'Areva et responsable du Corps des Mines. Il nommait les inspecteurs qui le contrôlaient ensuite... Les

problèmes se situent donc également à la tête de l'Etat. Par ailleurs, trois des six chercheurs qui ont affirmé que la téléphonie mobile n'était pas néfaste pour la santé avaient des rapports avec les opérateurs...

DE LA SALLE : Le public n'est pas coupable de passivité face à des sujets complexes. Il faut prendre le temps et les moyens de lui expliquer les choses. Pour cela, ni la télévision ni le papier ne sont efficaces. Internet n'est certes pas la solution miracle mais cet outil permet l'information interactive. Le public peut forger sa propre opinion sur la personnalité d'une personne grâce à des liens vers sa biographie. Par ailleurs, les sources d'information doivent être contradictoires et identifiées afin que l'internaute comprenne les positions de chacun.

“ **Les sources d'information doivent être contradictoires et identifiées afin que l'internaute comprenne les positions de chacun.**

YVES LEERS : Le public est endormi par la publicité, effrayé par la complexité des sujets et n'a pas envie d'entendre de mauvaises nouvelles.

CAMILLE SAÏSSET : Le lanceur d'alerte entretient en effet le climat anxigène...

DE LA SALLE : Les arguments liés au développement durable sont très souvent détournés par les lobbies. L'exemple type est celui du nucléaire, présenté comme une énergie renouvelable et propre. Cela pourrait corrompre l'image même du développement durable.

Je suis moins pessimiste que vous sur le rôle du grand public. Divers précédents ont donné naissance à une culture collective de la crise. Sur Internet et dans la presse, des réseaux d'échanges se sont mis en place. Grâce à Internet, des publics actifs préoccupés par un sujet particulier peuvent se retrouver et agir ensemble. Il faudrait désormais créer des espaces dans lesquels les experts, les lanceurs d'alerte et les publics mobilisables se retrouvent.

“ **Associatifs et citoyens n'ont pas toujours le réflexe de penser le message adressé au public.**

Les associations de proximité ont démontré qu'un groupe de citoyens peut influencer sur le cours des choses. De grandes ONG dotées de moyens plus importants prennent ensuite le relais. Pour qu'un message soit véhiculé dans les médias, il faut des moyens et des stratégies. Associatifs et citoyens n'ont pas toujours le réflexe de penser le message adressé au public en termes d'images pour la télévision et de scénarisation.



CAMILLE SAÏSSET : Les alertes qui ne sont pas lancées dans le cadre de situations de crise. Lorsque les médias les transmettent, il n'y a donc pas de tsunami médiatique. C'est au décisionnaire de réagir mais cela est rarement le cas...

DE LA SALLE : Votre vision est trop universitaire. Les lobbies communiquent avec des idées très simples que le public retient facilement. Un lanceur d'alerte doit agir de la même façon. S'ils sont forts et justes, les messages peuvent être diffusés à la télévision.

DE LA SALLE : Le problème de fond n'a-t-il pas trait à la dégradation de notre système de valeurs ? Agir en son âme et conscience n'est plus valorisé comme autrefois. Désormais, les personnes corrompues sont rémunérées. Il est devenu anormal de protester.

PIERRE MENETON :

L'information médiatique est nécessaire mais insuffisante. Tant qu'un rapport de force n'est pas institué, sous la forme d'actions juridiques ou de boycott, la communication est déficiente. Les pouvoirs publics ont intégré cette dimension. Dans les années 1990, les autorités n'iaient les problèmes de l'amiante ou du nuage radioactif. Aujourd'hui, elles reconnaissent les problèmes mais se reposent sur l'autodiscipline du secteur économique.

“ Tant qu'un rapport de force n'est pas institué, sous la forme d'actions juridiques ou de boycott, la communication est déficiente.

DE LA SALLE : Les pouvoirs publics ont toutefois réagi sur les problématiques de l'alcool ou de l'obésité.

Il faut articuler expertise et communication. Aujourd'hui, beaucoup d'affaires sont passées sous silence.

DE LA SALLE : L'information officielle est remise en cause mais les citoyens ignorent où trouver les argumentations sur lesquelles forger leur propre opinion.

DE LA SALLE : Le public est tellement formaté qu'il ne développe pas de sens critique.

DE LA SALLE : Le lanceur d'alerte, qui manque d'expérience et affronte seul les lobbies, doit être protégé et accompagné. Il pourrait être aidé par une association de soutien aux lanceurs d'alerte qui l'aiderait à avancer dans le process.





MICHÈLE RIVASI : Un lanceur d'alerte est seul au début mais ne doit pas le rester. Il faudrait en effet une association de protection et de soutien aux lanceurs d'alerte. Je suis également favorable à une loi de protection.

PIERRE MENETON : Il existe des lois de protection anglo-saxonnes mais elles sont inefficaces... Des lanceurs d'alerte sont licenciés malgré la loi.

YVES LEERS : L'existence d'une loi permettrait de reconnaître le statut de lanceur d'alerte.

DE LA SALLE : Internet sera bientôt le média le plus utilisé. Or ses modes d'utilisation changent ainsi que la nature des systèmes d'alerte. Les lobbies s'adaptent en permanence grâce à de nouvelles stratégies. Ils s'arrangent pour que leurs solutions soient les premières à apparaître dans les moteurs de recherche.

“ **L'outil Internet est donc capable de révéler certains problèmes et de contourner les logiques très puissantes des lobbies.**

Une amie m'a prévenu que le biphénol, contenu dans les biberons, était dangereux pour les bébés. Sur Internet, les sites officiels sont très confus à ce sujet... Or des critiques au sujet du biphénol circulent dans de nombreux réseaux sociaux. Lorsqu'on recoupe des avis concordants, on approche ainsi de la vérité. L'outil Internet est donc capable de révéler certains problèmes et de contourner les logiques très puissantes des lobbies. Les internautes peuvent se responsabiliser en étant eux-mêmes des veilleurs d'alerte. Il faudrait toutefois former le public à reconnaître les informations erronées.

PIERRE MENETON : En sciences, aucune réponse n'est véridique à 100 %. Il y a toujours une étude qui démontre l'inverse d'une autre. Pour se forger une opinion, il faut connaître l'ensemble des études. En tapant biphénol ou aspartame sur Internet, on trouve tout et son contraire. Pour le biphénol, 90 % des études financées par le secteur public montrent un effet délétère sur la santé contre 0 % pour celles financées par le secteur privé. De cette différence naît le doute. Or les agences considèrent les études sans classer les sources de financement et concluent donc qu'il est impossible de se prononcer.

Je suis d'accord pour lancer des alertes. Mais multiplier à l'infini le cri revient à dire que l'Etat ne sert à rien. On peut débattre de la suppression du ministère de la Santé...

DE LA SALLE : L'Etat doit continuer à jouer son rôle mais il doit aussi faire sa propre autocritique.

MICHÈLE RIVASI : Il y a un problème réel de consanguinité entre les Etats et les lobbies.

Le directeur de cabinet de Lionel Jospin avait signé un décret pour qu'un seuil maximal d'exposition de 41 volts, pourtant néfaste pour la santé, soit fixé pour la téléphonie mobile. Cette personne est ensuite devenue l'un des directeurs d'Orange...

C'est à l'Etat de garantir la qualité sanitaire. Cependant, le système est tellement corrompu que de nombreux contre-pouvoirs sont indispensables.

“ **Le lanceur d'alerte devrait avoir un statut, ainsi que des droits et des devoirs.**

L'Etat doit néanmoins jouer un rôle dans le cadre de la protection des lanceurs d'alerte. Le lanceur d'alerte devrait avoir un statut, ainsi que des droits et des devoirs. Il faut aussi une structure indépendante qui décide de la pertinence d'une alerte.

DE LA SALLE : Il faudrait une instance indépendante de l'Etat et non corruptible.

PIERRE MENETON : Au niveau international, le travail de recherche et d'expertise collective fonctionne globalement bien. Dans les années 1950, la nocivité du tabac était connue mais les pouvoirs publics n'en ont pas tenu compte. C'est donc à cause de l'inertie des décideurs face aux expertises que les problèmes sont apparus.

DE LA SALLE : Combien de temps s'écoule-t-il entre la découverte de la dangerosité d'un produit et une action à son encontre ?

PIERRE MENETON : Environ une trentaine d'années, comme ce fut le cas pour le plomb et pour le tabac. En dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord, en revanche, il n'y a aucune action pour interdire ces produits dangereux.

DE LA SALLE : Le rôle du lanceur l'alerte ne peut-il pas aller plus loin ? Dans le cadre de l'amiante, ne peut-on pas mettre en œuvre soi-même le changement du mode de production et proposer des solutions ?

Les Verts de la mairie de Paris avaient des objectifs ambitieux en matière de transports. Mais ils n'avaient pas pensé qu'ils se heurteraient aux blocages des chauffeurs de taxis. Il faut donc proposer aux filières touchées un autre mode de vie.

DE LA SALLE : Au moment de la catastrophe de l'Erika, des internautes s'étaient mis en réseau et avaient repéré des plaques de fioul avant l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Des veilleurs peuvent donc se regrouper sur Internet et alerter les scientifiques et les citoyens.



MICHÈLE RIVASI : J'avais proposé de créer une interface entre la demande sociale et les organismes officiels. Il n'existe pas, en effet, de structure où les chercheurs et les associations se rencontrent. Aujourd'hui, chacun vit dans son monde. Les chercheurs se méfient des associations.

“ Il n'existe pas, en effet, de structure où les chercheurs et les associations se rencontrent.

DE LA SALLE : Les centres de cultures scientifiques, techniques et industriels qui diffusent la recherche vers le grand public pourraient intégrer cette mission.

YVES LEERS : Existe-t-il des expériences étrangères positives ?

PIERRE MENETON : Non.

MICHÈLE RIVASI : A l'étranger, les universités sont toutefois plus autonomes qu'en France.

DE LA SALLE : Les associations de victimes ne peuvent-elles pas créer des réseaux ?

YVES LEERS : Malheureusement (dans un domaine comme la qualité de l'air) les associations d'insuffisants respiratoires sont pleines de bonne volonté mais leurs militants peinent parfois à agir.

MICHÈLE RIVASI : Les malades gagnent de l'énergie par la lutte. Ceux qui ne se battent pas et se retranchent seuls risquent de mourir plus vite.

Synthèse de l'atelier

Solutions pour protéger le lanceur d'alerte

- Sortir le lanceur d'alerte de sa solitude :

- En créant des rapports de force grâce à un accompagnement (association de soutien) ; une mise en réseau grâce à Internet ; des actions de groupe (*class actions*) ; des lieux d'expertises scientifiques contradictoires et un réseau de veille international.
- En organisant de véritables conférences de citoyens (débouchant sur des décisions)
- Soutenir un projet de loi de protection du lanceur d'alerte qui crée un devoir d'alerte.

“ En organisant de véritables conférences de citoyens.